

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 18 JUIN 2020

2020 - 35 SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DES DEMANDES ET DE LA PERCEPTION DES FINANCEMENTS DU PROGRAMME ACTEE

L'an deux mille vingt, le Jeudi 18 juin, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 11 juin 2020, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 16

Votants : 16

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu

Titulaires absents :

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic (excusé)
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale (excusé)
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon (excusé)
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (a quitté la séance en cours)

Délégués suppléants présents

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire

Délégués suppléants présents (visioconférence) :

Monsieur Philippe EUZENAT, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Secrétaire de séance : Monsieur Jean LOUËR

Affichage le 19 juin 2020

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20200706-2020-35-
DE
Date de réception préfecture :

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu les statuts du SYDELA, et notamment l'article 6.3,

Considérant que le Programme CEE ACTEE, référencé PRO-INNO-17, porté par la FNCCR ainsi qu'EDF en tant que porteur associé et obligé, vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics en France Métropolitaine.

Considérant que dans une démarche de massification des projets, le programme ACTEE vise à fédérer les EPCI, les syndicats d'énergie et les collectivités afin d'impulser une vision énergétique commune et d'agir de façon mutualisée dans les territoires. Il permet de financer la mise en œuvre d'audits thermiques, d'études de faisabilité juridique, technique, économique et financière.

Considérant qu'un appel à pilotes a été lancé en juillet 2020 en vue d'optimiser et de consolider l'appel à manifestation d'intérêt.

Considérant que le groupement de commande « TEPDL » est l'un des lauréats de l'appel à projet lancé par la FNCCR, relatif au programme ACTEE. Ce groupement est composé du SYDELA, du SYDEV, du SIEM, du TE 53 et du Département de la Sarthe.

Considérant que le SYDELA, en tant que coordonnateur du groupement, percevra les fonds du programme pour l'ensemble du groupement et les rétribuera individuellement aux membres de TE PDL.

Le Comité décidé, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer la convention relative à la gestion des fonds du programme ACTEE entre les membres de Territoire Energie Pays de la Loire, en tant que coordonnateur du groupement.

**Le Président,
Bernard CLOUET**

